



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 3 avril 2017

### **Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers**

#### **Bilan de la semaine du 27 mars au 2 avril 2017**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **224 contrôles routiers** à l'occasion desquels **668 infractions** ont été relevées, dont :

- **551 excès de vitesse ;**
- **18 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **16 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **49 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **2 806 contrôles routiers** à l'occasion desquels **6 027 infractions** ont été relevées, dont :

- **4 701 excès de vitesse ;**
- **158 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **148 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **508 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 3 au 9 avril 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

04/04 : RD102 entre le Teil et Aubenas

05/04 : RD86 entre Tournon-sur-Rhône et Limony  
Guilherand-Granges

06/04 : RD86 entre le Teil et Bourg-Saint-Andéol  
Soyons

07/04 : RD104 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Labégude  
RN102 entre Aubenas et Lanarce  
Privas  
Coux

08/04 : RD86 entre Limony et Cornas

09/04 : RN102 entre Mayres et Le Teil  
RD86 entre Soyons et Bourg-Saint-Andéol

#### Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

[pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

